



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	1
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

2026/12

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 2 mars deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien, Détienne Aurélien, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Calomine Benoît,

Absents : Gouzon Jérôme

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 087-218710705-20260305-DL_2026_012-DE

Secrétaire de séance : Crouzit Sébastien

Objet : Adhésion FREDON

Madame la Maire informe l'assemblée que la FREDON Nouvelle-Aquitaine – antenne Haute-Vienne est un organisme à vocation sanitaire œuvrant notamment dans les domaines suivants :

- Surveillance et lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux
- Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Protection de la santé des végétaux et de l'environnement
- Accompagnement des collectivités dans leurs obligations réglementaires
- Conseil et appui technique en matière de gestion écologique

L'adhésion permettrait à la collectivité de bénéficier :

- d'un accompagnement technique spécialisé
- d'un accès à des diagnostics et plans d'actions
- d'un appui réglementaire

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 50 € pour l'année 2026, selon le barème en vigueur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- l'adhésion à la FREDON Nouvelle-Aquitaine – antenne Haute-Vienne,
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 7 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Sébastien Crouzit.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.